

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-415-528 du 25/02/2008

GESTION DES INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DE RECHERCHE ET FORMATION

Référence : BA n 414 du 04/02/2008

Destinataires : MM. les Présidents et Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur - MM.
les Chefs de division du Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille (DATSI - DL)

Affaire suivie par : Mmes DUBOIS et MOULIAS - Tel : 04 42 91 71 42 / 43 - Fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les précisions utiles pour la mise en œuvre de l'avancement des personnels ITARF de l'année 2008 en complément de la circulaire rectorale parue au Bulletin Académique n°414 du 4 février 2008.

1) Les personnels Recherche et Formation de catégorie C

La CAPA réunie en novembre 2007 a examiné les tableaux d'avancement des personnels de recherche et formation de catégorie C au titre de l'année 2007.

Au titre de l'année 2008, seront donc examinés les tableaux d'avancement aux grades **d'ATRF 1 C, ATRF P2 C et ATRF P1 C** :

- a) pour les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, les dossiers de proposition (Annexes II 1 à II 3 de la circulaire ministérielle DGRH C2-2 n° 491 du 14 janvier 2008) devront parvenir à la DIEPAT du Rectorat pour le **19 mai 2008** pour être examinés à la CAPA du mois de juin 2008.
- b) pour les personnels du Rectorat, les mêmes dossiers devront parvenir à la DIEPAT pour le **3 avril 2008**.

2) Les personnels Recherche et Formation de catégorie A et B du Rectorat

Pour les promotions par tableaux d'avancement, les dossiers (Annexes II 1 à II 3 pré-citées) devront parvenir à la DIEPAT pour le **3 avril 2008**.

Pour les promotions par liste d'aptitude, ils devront parvenir pour le **2 septembre 2008** dernier délai. Ils seront examinés en CAPN à la session d'automne.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille